



Berne, le 2 juillet 2020

Destinataires :

Partis politiques

Associations faïtières des communes, des villes et des régions de montagne

Associations faïtières de l'économie

Autres milieux intéressés

Message concernant la loi urgente sur le soutien des transports publics durant la crise de la COVID-19 : ouverture de la procédure de consultation

Mesdames, Messieurs,

Le 1^{er} juillet 2020, le Conseil fédéral a chargé le DETEC de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faïtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faïtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et les autres milieux intéressés sur le projet de **message concernant la loi urgente sur le soutien des transports publics durant la crise de la COVID-19**.

Le délai imparti pour la consultation court jusqu'au **22 juillet 2020**.

Le message concernant la loi fédérale urgente vise à soutenir financièrement les transports publics et le fret ferroviaire dans la crise de la COVID-19 et à les soulager grâce à des mesures ciblées. La loi fédérale urgente prévoit des mesures temporaires pour le transport régional de voyageurs, le trafic local, le fret ferroviaire et le financement de l'infrastructure ferroviaire.

Le délai minimum de trois mois pour une procédure de consultation en vertu de l'art. 7, al. 3, de la loi sur la consultation (LCo ; RS 172.061) ne peut pas être respecté dans le cas présent. La période de consultation est raccourcie afin que le message puisse être présenté au Parlement dès la session d'automne. Elle dure trois semaines.

Le projet et le dossier mis en consultation sont disponibles à l'adresse Internet <https://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>.

Nous nous efforçons de publier les documents sous une forme accessible aux personnes handicapées, conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand ; RS 151.3). Nous vous prions donc de nous faire parvenir votre prise de position dans le délai imparti, si possible par voie électronique (**prière de joindre une version Word en plus d'une version PDF**), à l'adresse électronique suivante : konsultationen@bav.admin.ch



Monsieur Arnold Berndt (tél. +41 58 463 05 33, arnold.berndt@bav.admin.ch) se tient à votre disposition pour toute question ou information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Département fédéral de l'environnement,
des transports, de l'énergie et de la communication DETEC

Simonetta Sommaruga

Annexes:

- Projet mis en consultation et rapport explicatif (d, f, i)
- Liste des instances consultées (d, f, i)
- Communiqué de presse (d, f, i)